



tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

Indices et repères économiques

- **Évolution de l'activité canine** (source : Panelvet) :

• mensuelle (avril 2014 par rapport à avril 2013) : + 6,3 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

• sur un an (mai 2013 - avril 2014) : + 4,3 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution de l'activité Productions animales** (source : Panelvet) :

• mensuelle (avril 2014 par rapport à avril 2013) : - 6,5 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

• sur un an (mai 2013 - avril 2014) : - 1,1 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution du marché des produits de santé animale*** (source : AIEMV) :

• trimestrielle : + 3,88 % au 1^{er} trimestre 2014 par rapport au 1^{er} trimestre 2013 (évolution hors petfood), + 1,78 % pour le petfood seul,

• sur un an : + 1,16 % en 2013 par rapport à 2012 (= marché total ; pour le marché hors petfood : + 1,04 % ; pour le petfood seul : + 5,55 %), après + 4,13 % en 2012 par rapport à 2011 et + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010.

- **Inflation** (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : 0,0 % en avril 2014 ; + 0,6 % sur les douze derniers mois (mai 2013 à avril 2014).

- **Valeur de l'AMO et de l'AMV**** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 14,08 pour 2014 (elle était de 13,99 pour 2013, soit une augmentation de 0,64 %) ; la valeur de l'AMV de 2013 (13,85 euros hors taxe) est reconduite à l'identique en 2014 (valeur utilisée par l'État pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

Emploi salarié

- **Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire** : 14,45 euros depuis le 1^{er} janvier 2014 ; elle était de 14,25 euros en 2013 (soit une augmentation de 1,40 %) (grilles des salaires disponibles sur le site www.snvel.fr).

- **Valeur du Smic** : 9,53 euros/h ou 1 445,38 euros/mois depuis le 1^{er} janvier 2014 (au lieu de 9,43 euros/h ou 1 430,22 euros/mois en 2013). ■

Ce tableau de bord est publié dans chaque première édition du mois.

* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire (AIEMV) : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).

** AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'État).

Le chiffre du mois : 18 % des transactions hors espèces, le paiement par chèque reste très utilisé en France

VALOVET

La situation des moyens de paiement en France présente trois caractéristiques majeures par rapport aux autres pays européens :

- la faible proportion des transactions en espèces (estimées à 55 % de l'ensemble du nombre d'opérations au lieu de 75 % en Allemagne),

- la très forte utilisation de la carte bancaire (43 % des transactions hors espèces),

- le recours toujours très important aux chèques (18 % des transactions hors espèces).

Le paiement en espèces est peu important en France

La proportion des transactions faites en espèces est faible en France bien que difficilement quantifiable avec précision en raison du nombre très élevé des opérations et de l'absence de moyen fiable de comptabilisation.

On estime à 55 % le nombre des transactions payées en espèces en France contre 89 % en Italie, 75 % en Allemagne et environ 60 % au Royaume-Uni.

Seuls des pays nordiques comme la Suède et la Finlande ont des taux inférieurs.

Par rapport aux autres pays européens, la répartition des moyens de paiement calculée en nombre de transactions montre une plus large place tenue en France par les chèques et la carte bancaire qui, à eux deux, représentent 61,3 % du nombre des transactions.

Le paiement en chèque est en baisse mais reste très fréquent

Une étude réalisée pour le Comité consultatif du secteur financier en février 2011 confirme la particularité de la France avec une utilisation élevée (mais en baisse) du chèque.

La France est le premier pays utilisateur de chèques en Europe, le cadre juridique et la gratuité du chèque par rapport aux autres moyens de paiement expliquent en partie cela. Mais le nombre de chèques diminue depuis 2002 de 4 % en moyenne par an.

C'est en 2006 que les paiements par carte bancaire ont dépassé les chèques. Le pic d'utilisation du chèque se situe à 35-49 ans et non parmi les personnes âgées.

Paradoxalement, ce sont ceux qui subissent la lourdeur du chèque en encaissement (bien qu'ils n'aient pas souvent évalué ses coûts indirects) qui sont les plus fervents utilisateurs du chèque en paiement : 59 % des professionnels (entreprises de moins de 10 salariés) préfèrent le chèque par rapport aux autres moyens de paiement.

Les intentions d'utilisation confirment la grande inertie des professionnels au sujet de l'utilisation future du chèque : 59 % ont l'intention de s'en servir aussi souvent dans les cinq prochaines années.

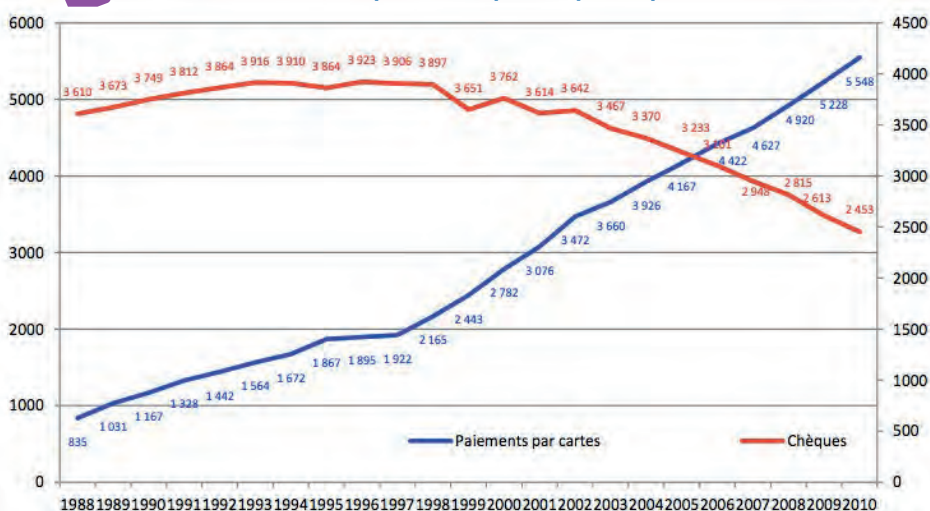
Les attentes du public quant aux futurs moyens de paiement électroniques sont la facilité d'usage, la sécurité, l'universalité et la gratuité, ce dernier critère s'opposant au souhait des commerçants de ne pas supporter un coût trop élevé de la transaction.

Il en ressort une interrogation sur la rentabilité du modèle économique du secteur bancaire, qui se voit doublé dans le développement des moyens électroniques de paiement par de gros investisseurs privés (modèle PayPal), issus du monde de la micro-informatique et de l'Internet, et de plus en plus basés sur des applications smartphones ou des cartes sans contact avec le terminal de paiement.

Les professionnels vont devoir s'équiper de nouveaux terminaux de paiement, la difficulté sera de choisir le plus simple d'emploi, le plus universel, le plus sécurisé, et le moins coûteux... à moins qu'ils ne préfèrent envoyer leurs clients retirer des espèces au DAB le plus proche ! ■

Source : « L'avenir des moyens de paiement en France ». Rapport G. Pauget et E. Constans pour le ministère des Finances. Mars 2012.

Évolution du nombre de paiements, par chèques et par cartes



Source : Chambre de Compensation (jusqu'à fin juin 2002) et GSIT (groupement pour un système interbancaire de télécompensation)